

Le Conseil Municipal, réuni le 5 avril dernier, en présence de l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques et Conseillère aux décideurs locaux, a décidé grâce à la capacité d'autofinancement dégagée par la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

A la suite de cette décision il a été procédé au vote du budget communal pour l'exercice 2022 qui s'élève pour le fonctionnement à 3 509 087 euros et pour l'investissement à 4 178 360 euros.

Parmi les dépenses d'investissement prévues dans le cadre de ce budget, figurent notamment l'acquisition d'une épaveuse ainsi que l'extension du cimetière du Buisson et la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux d'extension du cimetière du bourg.

Seront également poursuivis les travaux d'aménagement de la piste cyclable reliant la sortie du bourg à la plage, dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux.

De surcroit, il sera aussi procédé à l'aménagement de la rue du Cotentin, sur la portion allant de la déchetterie à la route du Haut Dy.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, la poursuite des travaux de changement des lampes en LED sera effectuée, de sorte que l'ensemble de la commune soit pourvu d'ampoules basses consommation.

En complément à ces actions, seront également engagés les travaux de rénovation énergétique de différents bâtiments communaux.

Quant à la vidéoprotection, un appel d'offres va être lancé afin de sélectionner l'entreprise qui sera en charge de la fourniture et de la mise en place du système de vidéosurveillance.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé de voter une subvention de 2 000 euros pour venir en aide, sur le plan humanitaire, au peuple ukrainien.